



Informations communales - Lettre N°33

[Voir la version en ligne dans votre navigateur](#)

Bonjour {PRENOM} {NOM} ,
Voici les actualités du jour

Actualités

• **Linky - Lettre :**

Comme chacun le sait, le déploiement de ce compteur a commencé sur notre commune. Nombre d'habitants refusent ce type d'instrument destiné en grande partie à la réalisation de bénéfices pour ces deux belles entreprises que sont Enedis et Solutions 30 (voir le cours de leurs actions en bourse). A noter que cette dernière est une société, non plus française mais européenne (Luxembourg... Pas folle la guêpe). Quant à l'intérêt du client, il est de lui faire économiser quelques minutes de son temps pour le relevé de sa consommation et qu'il puisse être fier de participer à la transition énergétique. Je ne vais pas revenir là-dessus. Ces entreprises qui pensent que l'on roucoule dans notre commune se trompent et j'en suis ravi.

Concernant les éventuels départs de feu dûs à une mauvaise installation de ce compteur, je vous communique une lettre que chacun pourra envoyer au directeur d'Enedis, Île de France-Ouest afin que cette entreprise prenne en charge le panneau auto-extinguible, normalement prévu par la norme NF C 14-100, placé derrière le compteur. Il n'est pas normal que cet instrument de mesure soit installé sur un support en bois.

Vous pouvez l'envoyer en recommandé avec A.R à titre individuel ou en collectif afin d'en réduire le coût.

Lettre à modifier (Nom, prénom etc...) et à envoyer : [Cliquer ici](#)

• **Projet de loi "Engagement et proximité"**

Conformément à mon programme de 2015, lors des dernières élections municipales, je me suis engagé à protéger notre commune et ses élus, face à l'isolement généré par cette communauté urbaine XXL qu'est GPSeO et des responsabilités toujours plus grandes qui incombent aux Maires des collectivités territoriales, dont Guernes, bien évidemment.

Avec quelques amis édiles, du groupe Indépendant Seine et Oise (ISO), je me suis rendu à l'Assemblée Nationale, ce lundi 1er juillet, afin de participer à un séminaire sensé enrichir ce projet de loi. Force est de constater que cela a été le cas. Les discussions ont été riches de propositions et favoriserons, je l'espère, nos communes rurales et leurs élus avant la fin de cette année.

Il reste du travail sur la planche (plusieurs réunions de prévues auxquelles je participerai, bien entendu) mais je suis, d'ores et déjà, heureux de savoir que l'on puisse prendre part à ce genre de débat. Ce qui n'était pas le cas auparavant, avec les parlementaires, sur ce type de projet.

Pour info, ce dernier comporte 4 axes :

1. Libertés locales : redonner sa juste place à la commune
2. Libertés locales : renforcer les pouvoirs de police du Maire
3. Libertés locales : Simplifier et fluidifier le quotidien
4. Pour les élus locaux : protection, accompagnement, reconnaissance

Nous avons également évoqué la relation commune - intercommunalité (GPSeO) sur sa représentation, gouvernance, compétences et périmètre. Les documents de travail sont pour l'instant confidentiels et naturellement je ne vous en dirais pas plus aujourd'hui. Cela étant, il me semblait important de communiquer sur ce sujet. Ce projet va dans le bon sens pour redonner force

et vigueur à nos communes rurales.

- **Etude surveillée**

Mme Corinne Da Silva sera chargée de surveiller l'étude du soir dès la rentrée scolaire prochaine. Je tenais à remercier Mme Cadoux pour son travail accompli et souhaite la bienvenue à sa remplaçante.

Il ne me reste plus qu'à espérer que vous passerez, toutes et tous, d'excellentes vacances d'été.

PS : Ne soyez pas étonné de me voir oeuvrer prochainement dans les rues de Guernes avec notre agent technique. En effet, pendant la période d'été, lorsque la pression du travail administratif diminue, j'ai plaisir à participer en extérieur aux travaux de la commune. On ne me changera pas, nul n'est parfait (sourire).

256 abonnés à ce jour

Excellente continuation à vous et à très bientôt pour la suite de l'actualité.

Votre Maire : Pascal Brusseaux

[Site web de Guernes](#) | [Contacter la Mairie](#)

Vous pouvez vous désinscrire si vous le souhaitez en cliquant le lien ci-dessous

[Se désinscrire](#)

Envoyé par

 sendinblue

© 2018 Mairie de Guernes